

## CIRCULAIRE DE DEMI - PENSION

*La tarification « EquiTables » au quotient familial est appliquée depuis la rentrée 2017.*

Documents pour la demi-pension à remettre avec le dossier d'inscription :

- la **fiche d'inscription** ci-dessous

Documents pour la demi-pension à remettre à la rentrée :

- un **chèque d'un montant de 41 € minimum** pour les premiers repas.

*Merci d'inscrire au dos du chèque le nom, le prénom et le niveau de l'élève ainsi que la mention « repas »*

- un **justificatif de tarif** (informations sur Notice EquiTables 2022)

*Sans retour de ce justificatif, le tarif maximum vous sera appliqué, soit 4.09 € le repas.*

**Le paiement en ligne** (informations sur fiche « service restauration ») sera accessible, pour les nouveaux élèves, après un premier paiement par chèque.



### FICHE D'INSCRIPTION DEMI-PENSION

(joindre le justificatif de tarif et un chèque d'un montant minimum de 41 € pour les premiers repas)

**Je soussigné(e)**

Adresse :

Téléphone

**demande l'inscription de l'élève**

scolarisé(e) pour l'année 2022/2023 en CPGE 1ère année,

**et certifie avoir pris connaissance de la circulaire relative à la demi-pension.**

L'élève apportera à la rentrée un **chèque d'un montant de 41 € minimum** pour les premiers repas.

*Merci d'inscrire au dos du chèque le nom, le prénom et le niveau de l'élève ainsi que la mention « repas »*

L'élève apportera à la rentrée un **justificatif de tarif**. Sans justificatif, le tarif maximum sera appliqué.

PARIS, le

Signature de l'élève

Signature des parents